



Présidente de la Métropole  
Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**Arrêté n° 18/286/CM**

## **Nomination des conseillers portuaires des petits ports de Marseille**

### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 17/247/CM du 7 août 2017, portant nomination initiale des conseillers portuaires des Petits Ports de Marseille.

### **CONSIDÉRANT**

- Que, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de « création, aménagement, et gestion de zones d'activité portuaire » ;
- Qu'à ce titre, la Métropole est compétente pour procéder à la nomination des membres des conseils portuaires ;
- Qu'à la suite de l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du conseil portuaire des Petits Ports de Marseille et de modifier sur ce point l'arrêté n° 17/247/CM du 7 août 2017 susvisé ;

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Décembre 2018

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Sont nommés membres du conseil portuaire des Petits Ports de Marseille.

#### **Représentants de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

assurant la présidence du conseil portuaire :

Titulaire : Claude PICCIRILLO

#### **Représentants du personnel métropolitain appartenant au service chargé des ports :**

Titulaire : Loïc KERDUEL,

Suppléant : Pierre André D'AMICO

#### **Représentants des usagers du port :**

Représentants des navigateurs de plaisance (désignés par le comité local des usagers permanents du port –CLUPP) :

Titulaires : Charles CIEUSSA, Claude MICHEL, Robert GARNIER

Suppléants : Yves RIVA, Serge MANCINI, Philippe BATISTONI

Représentants des services nautiques, construction, réparation et des associations sportives et touristiques liées à la plaisance :

Titulaires : Jean-Marc CRACOLICI, Nicolas CHARDIN, Louis SALLES

Suppléants : Nadir BOUMAHAMMED, Sébastien TINARD, Alexandre PINNA

#### **Représentants de la Commune :**

Titulaire : Didier REAULT, René BACCINO

Suppléant : Laure-Agnès CARADEC, Solange BIAGGI

#### **Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence :**

Titulaire : Pascal ROVERE

Suppléant : Dominique CASCIO

#### **Représentants des pêcheurs :**

Titulaire : Thierry GELLI

Suppléant : Louis SPERDUTO

#### **Représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Titulaire : Sabine BERNASCONI

Suppléant : Yves MORAINÉ

Les membres du conseil portuaire sus mentionnés sont nommés initialement pour une durée de 5 ans suivant l'arrêté n° 17/247/CM du 7 Août 2017 ; leur mandat prendra fin au 6 Août 2022. (R5314-24 du Code des Transports)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Décembre 2018

**Article 3 :**

Il est mis fin au mandat des membres du conseil portuaire nommés par l'arrêté n° 17/247/CM du 7 août 2017, qui ne figurent pas dans la composition du conseil portuaire telle que fixée à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 décembre 2018

**Martine VASSAL**